Quatrième Principe

La manipulation sécuritaire d'un agent cytotoxique

Mesure de protection

Quatrième principe : **LA MANIPULATION SÉCURITAIRE d'un AGENT CYTOTOXIQUE**

Se référer au Guide de l'ASSTSAS : « *Guide de prévention, Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux. »* (ASSTSAS, 2008), Révisé 2021

Réception et entreposage
Préparation
Administration et Mesures de protection obligatoire
Procédure en cas de déversement de produits cytotoxiques
Hygiène et salubrité / Disposition des déchets afférents